

BUDGET ET FINANCES

Esprit général de la formation :

Acquérir les outils pour comprendre et piloter le budget d'une commune.

Objectifs de la formation :

- Connaître et comprendre les principes des finances locales
- Savoir lire et comprendre un budget municipal / intercommunal

Public concerné	Elu(e)s au sein des collectivités
Pré-requis	Mandat en cours
Méthode mobilisée	Présentiel
Durée	1 journée (7 heures)
Nombre de participants	15 maximum ¹
Date	Selon besoin et disponibilité du formateur
Lieu	Dans la collectivité, nos locaux ou un tiers lieu
Tarifs	Sur devis
Délais d'accès	Dès la signature de la convention ou du devis
Formalisation à l'issue de la formation	Attestation de formation
Accessibilité aux personnes handicapées	Possible si formation délivrée dans nos locaux (CCI du CHER) Notre organisme étudie au cas par cas une réponse adaptée à tout type de handicap
Contact	Karine Thizeau - 02 48 48 00 91 – k.thizeau@solen-france.com

¹ L'ouverture de la session est soumise au nombre de participants



Programme de formation

<p>Un budget municipal, c'est simple</p>	<p>Le rôle du budget dans la collectivité</p> <p>Le calendrier budgétaire : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), Budget Primitif (BP), Décisions Modificatives (DM), Budget supplémentaire (BS), Compte administratif (CA)</p> <p>Les notions de dépenses et de recettes : dépenses réelles, d'ordre...</p> <p>La section de fonctionnement et la section d'investissement</p> <p>La notion d'équilibre budgétaire</p>
<p>L'essentiel sur la M14</p>	<p>Les grands principes budgétaires et comptables</p> <p>La notion de prudence et sa traduction dans le budget communal : l'amortissement, les provisions...</p> <p>Les particularités fiscales des collectivités : le FCTVA</p> <p>Les relations entre la section de fonctionnement et la section d'investissement</p> <p>L'affectation des résultats</p>
<p>Les principales dépenses et recettes de fonctionnement</p>	<p>Les principales dépenses de fonctionnement : charges à caractère général, les dépenses de personnel, les atténuations de produits, les autres charges de gestion courante...</p> <p>Les recettes de fonctionnement : la fiscalité locale, les taxes ménages, les reversements de la fiscalité professionnelle par l'intercommunalité (Attribution de compensation), les dotations versées par l'Etat et les autres ressources des collectivités (tarifs des services publics, location du patrimoine communal...)</p>
<p>Le financement des investissements</p>	<p>L'autofinancement</p> <p>Les partenariats et les subventions</p> <p>L'endettement</p> <p>Les autres ressources d'investissement (FCTVA, taxe aménagement)</p>